

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

### COMMUNE D'AMANVILLERS

57865 Tél. 03.87.53.41.67 Mail : accueil@amanvillers.fr

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Madame Frédérique LOGIN, Maire de la Commune d'Amanvillers certifie avoir fait procéder du 06 octobre 2023 au 07 novembre 2023 à l'affichage concernant l'arrêté 04/2023 portant sur la prescription de l'enquête publique PLUi/PDA.

Fait à Amanvillers, Le 07 novembre 2023

> Madame le Maire Frédérique LOGIN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE





### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Monsieur Dominique STREBLY, Maire de la Commune d'Ars-Laquenexy certifie par le présent que l'arrêté PT n°04/2023 du 3 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Metz Métropole et des projets de périmètres délimités des abords (PDA)

a fait l'objet d'un affichage réglementaire depuis le 5 octobre 2023.

Le présent certificat est fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ars-Laquenexy, le 17 novembre 2023

D. STREBLY Maire d'Ars-Laquenexy





Je soussigné Pascal HODY, Maire de la commune d'ARS-SUR-MOSELLE, certifie que l'arrêté PT n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été affiché en Mairie d'Ars-sur-Moselle située 1, Place Franklin Roosevelt (57130 ARS-SUR-MOSELLE) entre le 6 Octobre 2023 et le 7 Novembre 2023 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Ars-sur-Moselle, le 9 Novembre 2023

Le Maire, Pascal HODY



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Moselle

REPUBLIQUE FRANÇAISE



AUGNY Département de la Moselle Arrondissement de METZ Augny, le 20 novembre 2023

Le Maire de la Ville d'Augny

#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, HENRION François, Maire de la commune d'AUGNY, certifie que <u>l'arrêté PT n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUi de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a bien été affiché du 05 octobre 2023 au 05 novembre 2023 au public en Mairie d'AUGNY.</u>

En foi de quoi je délivre la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Maire, et par délégation, Marie-Hélène ANTOINE



### PARAMETRES APPLIQUES AU 20-12-2023 09:35:25

Nom original du fichier	Arrêté 04-2023 enquête publique signé et CL le 03-10-23.pdf
Nom d'affichage	Arrêté prescriavtn l'enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUi de
	Metz Metropole
Numéro du document	
Plage de diffusion	2023-10-05 au 2023-11-06
Catégorie	Urbanisme
Sous-catégorie	
Statut	Document Archivé
Etat	Document en ligne

### AFFICHAGE EFFECTUE

\* 05-10-2023 14:41:17 au 06-11-2023 00:00:00

### HISTORIQUE

Action	création
Date	2023-10-05 14:41:17
Utilisateur	Rosa CIPICCHIA
Nom d'affichage	Arrêté prescriavtn l'enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUi de Metz
	Metropole
Plage de diffusion	05-10-2023 au 06-11-2023
Catégorie	Urbanisme
Sous-catégorie	

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE Arrondissement de Metz

#### Mairie de CHESNY

19 rue Principale 57245 CHESNY



Tél: 03 87 38 23 90 E-mail: chesny.maire@orange.fr

#### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné Pascal HUBER, Maire de la commune de Chesny certifie que l'arrêté N°04/2023 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été affiché, du 23 octobre 2023 au 01 décembre 2023 sur la commune de Chesny.

Fait à Chesny, le 21 décembre 2023

Le/Maire,

Pascal HUBER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Mairie de

CHIEULLES



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Louis BALLARINI, Maire de la commune de Chieulles, certifie que :

L'arrêté 04/2023 portant sur la prescription de l'enquête publique PLUi /PDA
 a bien été affiché du 10 octobre au 13 novembre 2023 inclus.

Fait à Chieulles, le 20 décembre 2023



#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE COMMUNE DE COIN-LÈS-CUVRY

55 rue Principale

57420 COIN-LÈS-CUVRY

03.87.52.51.83

mairie@coinlescuvry.fr

www.coinlescuvry.fr

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée Anne-Marie LINDEN-GUESDON, Maire de la commune de Coin-lès-Cuvry, atteste sur l'honneur par le présent certificat que l'arrêté métropolitain PT n°04/2023 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été affiché en Mairie, sur le lieu habituel d'affichage, du 09 octobre 2023 au 10 novembre 2023.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Coin-lès-Cuvry, le 13 novembre 2023

Le Mair

Anne-Marie LINDEN

#### DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

MAIRIE DE COIN SUR SEILLE 57420 Téléphone 03 87 52 60 55



### **CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

Je soussignée, Lydia ANDREUCCI, Maire de Coin-sur-Seille, certifie que la délibération portant sur le 2ème arrêt du projet de PLUI a été affiché du 16/10/2023 au 04/12/2023 et que l'arrêté 04/2023 prescrivant l'enquête publique PLUi/PDA pour affichage a été affiché du 09/10/2023 au 04/12/2023

Certifié conforme par la Maire, Lydia ANDREUCCI le 21/12/2023 à COIN SUR SEILLE.

La Maire Lydia ANDREUCCI

#### MAIRE DE CUVRY

Cuvry, le 20/11/2023



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Mr CARPENTIER François, atteste avoir procédé à l'affichage de l'arrêté 04/2033 prescrivant l'enquête publique PLUi/PDA du 06/10/2023 au 17/11/2024.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire,

François CARPENTIER

### MAIRIE DE FEY



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, DUMONT Michel, Maire de la commune de FEY 57420, certifie avoir procéder à l'affichage en mairie, 1 rue de l'Ecole, de

L'arrêté n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUi de METZ METROPOLE et des projets de PDA

du 06 octobre au 05 décembre 2023.

Le 05 février 2024 Le Maire.

Michel DUMONT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE

DE

### GRAVELOTTE

27, rue d'Ars 57130

Téléphone: 03 87 60 92 56

Email: mairie-gravelotte@wanadoo.fr



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Michel TORLOTING, Maire de la Commune de Gravelotte, certifie que l'arrêté 04/2023 portant sur la prescription de l'enquête publique PLUi/PDA. A bien été affiché du 9 octobre au 14 novembre 2023.

Fait et délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire Michel TORLOTING

Gravelotte le 09 février 2024



### **COMMUNE DE JURY**

25 rue Principale, 57245 Jury Tél: 03.87.38.11.12. / E-mail: contact@mairie-jury.fr

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, Maire de Jury, certifie par le présent, que le(s) document(s) suivant(s) :

- Délibération du Conseil métropolitain n°2023-10-01-CM-11 du 02/10/2023 « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Eurométropole de Metz : deuxième arrêt du projet de PLUi »
- Arrêté PT n°04/2023 du 03/10/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

A/ont été affiché(s) pendant plus d'un mois, soit du 6 octobre 2023 au 27 novembre inclus, au secrétariat de mairie de Jury, 25 rue Principale, 57245 Jury.

Le présent certificat est fait pour servir et valoir ce que de droit.

Jury, le 28 novembre 2023

Stanislas SMIAROWSK

Le Maire.



Tél: 03 87 60 57 64 mairie.jussy57@posteo.net

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Pierre FACHOT, Maire de la commune de Jussy, certifie que dans le cadre de l'arrêt du projet de PLui de l'eurométropole de Metz, l'arrêté PT n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du PLUi de Metz métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords a fait l'objet de l'affichage réglementaire pendant un mois du 6 octobre 2023 au 7 novembre 2023.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Jussy, le 8 novembre 2023

Le Maire

Pierre FACHOT

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

> COMMUNE DE LA MAXE 96 rue Principale 57140 LA MAXE

Téléphone: 03 87 30 10 54 Télécopie: 03 87 30 18 01 E-mail: <u>lamaxe2@wanadoo.fr</u> Site Internet: <u>lamaxe.fr</u>



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE, certifie que l'arrêté PT N°04/2023 de M. le Président de l'Eurométropole de Metz en date du 3 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole et des projets de périmètre délimités des abords (PDA) a bien été affiché à compter du 6 octobre 2023 au 6 novembre 2023 à la porte de la mairie.

A LA MAXE, le 07.11.2023

Bertrand DUVAL

#### République Française

Département de la Moselle - Arrondissement de Metz-Campagne



### Commune de Laquenexy

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné Patrick GRIVEL Maire de Laquenexy,

certifie que l'arrêté PT n° 04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA), en date du 3 octobre 2023,

a fait l'objet de l'affichage règlementaire durant un mois à la porte de la mairie de Laquenexy soit du 6 octobre au 6 novembre 2023.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Laquenexy le 16 février 2024.

Le Maire de Laquenexy:

Patrick GRIVEL

Pour le Maire et par délégation le secrétaire de mairie : Bernard GUITTER /

Téléphone: 03.87.64.49.83 (8h à 12h et 14h à 17h sauf mercredi ap-midi) - Télécopie (24h sur 24): 03.87.64.49.83

Adresse e-mail: laquenexy.mairie@wanadoo.fr

Adresse mairie : 7, Allée des marronniers 57530 LAQUENEXY. Ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et le vendredi de 16h à 19h.





Je soussigné, Henri HASSER, Maire de la commune du Ban-Saint-Martin, certifie avoir affiché en mairie, l'arrêté portant sur l'enquête publique PLUI/PDA, en date du 05 octobre 2023.

Cet arrêté est affiché du 06 octobre au 04 décembre 2023.

Fait à le Ban-Saint-Martin, le 20 décembre 2023

Le Maire,





### **COMMUNE DE LESSY**



### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Jean-François LOSCH, Maire de la Commune de Lessy, certifie avoir, à la date du 06/10/2023 et ce, jusqu'au 14/11/2023, fait afficher à la porte de la Mairie :

• l'arrêté PT n° 04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) du 03/10/2023

sur la commune de Lessy.

Fait à Lessy le 14 novembre 2023

Le Maire, Jean-François LOSCH



#### Département de la Moselle Arrondissement de Metz MAIRIE DE LONGEVILLE-LES-METZ



### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Delphine FIRTION, Maire de Longeville-Lès-Metz (Moselle), certifie que :

-L'arrêté PT n°04/2023 du Conseil Métropolitain en date du 03 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA),

A été réglementairement affiché à la porte de la mairie du 05 octobre 2023 au 05 novembre 2023.

Délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Longeville-lès-Metz, le

1 4 NOV. 2023

Pour le Maire, L'Adjoint Délégué

David SCHNEIDER



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE COMMUNE DE LORRY-LES-METZ

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Philippe GLESER, Maire de la commune de Lorry-lès-Metz, certifie que l'arrêté PT n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole a été affiché en mairie du 5 octobre au 6 novembre 2023.

Lorry-lès-Metz, le 7 novembre 2023

Philippe GLESER Maire, Vice-Président de Metz Métropole



Je soussigné, Pierre MUEL, Maire de la Mairie de Marieulles-Vezon certifie par le présent que, comme le prévoient les dispositions en vigueurs, l'arrêté 04/2023 prescrivant l'enquête publique PLUi/PDA de l'Eurométropole de Metz lors du conseil métropolitain du 2 octobre 2023.

A été affiché pendant un mois, du 03 octobre 2023 au 06 décembre 2023, à la Mairie de Marieulles-Vezon sise 1, Place de la Mairie 57420 Marieulles.

Le présent certificat est fait pour servir ce que de droit

Marieulles, le 20 décembre 2023

Maire de Marieulles

Pierre MUEL

5G-QRCU-BDC/2023-M/NO 790
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Moselle





- 8 NOV. 2023

Courrier arrivé BDC

Marly, le 6 novembre 2023

N/Réf: 05/3418/23/ML/LGD/ID

Affaire suivie par Isabelle DUGUET Chargée de l'Urbanisme et du Foncier

> EUROMETROPOLE DE METZ MAISON DE LA METROPOLE 1 PLACE DU PARLEMENT DE METZ CS 30353 57011 METZ CEDEX 1

### **ATTESTATION D'AFFICHAGE**

OBJET: Arrêté PT n° 04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Je soussigné, Thierry HORY, Maire de la Ville de Marly,

Certifie par la présente que l'arrêté PT n°4/2023 référencé en objet a bien été affiché en Mairie <u>du 5 octobre 2023 au 5 novembre 2023 inclus.</u>

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marly, le 6 novembre 2023.

Le Maire,

Thierry HORY



### COMMUNE DE MECLEUVES

2, rue de la fontaine romaine - 57245 - MECLEUVES -

Tél..: 03.87.38.11.82.

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Philippe MANZANO, Maire de la Commune de Mécleuves, certifie avoir procédé à l'affichage du 5 octobre 2023 au 20 décembre 2023 de l'arrêté PT n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) en date du 3 octobre 2023.

Mécleuves, le 20 décembre 2023

Le Maire

P. MANZANO



Je soussigné, Julien HUSSON, Adjoint au Maire de la Ville de Metz, certifie que :

L'arrêté référencé PT n°04/2023 du 3 octobre 2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords

a fait l'objet d'un affichage à l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairies de quartiers et a été publié sur le site internet de la Ville de Metz pour une durée minimum d'un mois, soit du 5 octobre au 5 novembre 2023 inclus.

Metz, le 27 octobre 2023

Julien HUSSON, Adjoint Délégué :



Je soussignée Sylvie ROUX, Maire de Mey, certifie par le présent, que l'arrêté 04/2023 concernant la mise à l'enquête publique unique portant sur le projet de PLUi et sur les PDA a été affiché pendant un mois, du vendredi 06 octobre 2023 au lundi 06 novembre 2023 inclus, à la mairie de Mey, 18 rue de l'école.

Le présent certificat est fait pour servir et valoir ce que de droit.

Mey le 06 novembre 2023

Sylvie ROUX, Maire de Mey





Affaire suivie par Alain DOUR Instructeur du Droit des Sols Service Urbanisme T. 03.87.55.74.55 / F. 03.87.55.74.65 alain.dour@montigny-les-metz.fr AD/ADe

#### **CERTIFICAT**

Je soussigné Jean-Luc BOHL, Maire de la Ville de Montigny-lès-Metz, certifie que l'arrêté PT n° 04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a fait l'objet de l'affichage règlementaire du 05 octobre au 06 novembre 2023.

En foi de quoi ce certificat est délivré à la demande de L'Eurométropole de Metz – 1 place du Parlement à METZ pour servir et valoir ce que de droit et pour un usage conforme à la loi.

Le Maire,

Jean-Luc BOHL

ler Vice-Président de l'Eurométropole de Metz Conseiller Départemental de la Moselle



Je soussigné, Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire de la commune de Moulins-lès-Metz, certifie que l'arrêté PT n°04/2023 du 03 octobre 2023 portant prescription d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA), a été affiché en Mairie du 09 octobre 2023 jusqu'au 11 novembre 2023.

En foi de quoi, cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



République Française Département de la Moselle Canton du Pays Messin



### Mairie de NOISSEVILLE

38, rue principale 57645 NOISSEVILLE

Tél: 03.87.76.72.68

accueil.mairie@noisseville.fr

# **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné Geoffrey SCHUTZ, Maire de NOISSEVILLE, (Moselle) atteste que l'arrêté 04/2023 concernant la mise à l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUI) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été affiché du 06 octobre au 6 novembre 2023.

A Noisseville, le 7 novembre 2023 Le Maire,

Geoffrey SCHUTZ



Nous, Claude VALENTIN, Maire de la Commune de NOUILLY certifions avoir affiché, durant un mois, du **06 octobre 2023** au **06 novembre 2023** inclus :

ARRETE PT n°04/2023
 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Le Maire, Claude VALENTIN

### **COMMUNE DE PELTRE**



Tél: 03-87-74-22-27 Fax: 03-87-75-68-71

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Walter KURTZMANN, Maire de PELTRE (Moselle), certifie que l'arrêté PT n° 04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA), a bien été affiché en mairie de PELTRE, du 05 octobre 2023 au 06 novembre 2023 inclus.

Délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

PELTRE, le 07 novembre 2023

Walter KURTZMANN

Le Maire,

MAIRIE DE

#### PLAPPEVILLE

(MOSELLE)



#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

\*\*\*\*

Daniel DEFAUX, maire de la commune de Plappeville, atteste que l'arrêté PT n° 04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA), a été affiché le 09 octobre 2023 et retiré le 10 octobre 2023.

Plappeville, le 13 novembre 2023

Daniel DEFAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Madame Marilyne WEBERT, Maire de Pouilly,

#### Certifie:

Que l'arrêté 04/2023, concernant la mise à l'enquête publique unique portant sur le projet de PLUI et sur les PDA, a été affiché en Mairie le 09 octobre 2023 pour une période d'un mois.

> Fait à POUILLY, le 13 novembre 2023 Le Maire, Marilyne WEBERT



### COMMUNE DE POURNOY-LA-CHETIVE

1 Place Delacour - 57420 POURNOY-LA-CHETIVE : 03.87.52.53.11

: mairiepournoylachetive@gmail.com

Pournoy-La-Chétive, le 21/12/2023

#### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné Martine MICHEL, Maire de la commune de Pournoy-La-Chétive certifie que :

L'arrêté n°04/2023 du 03 octobre 2023 de l'Eurométropole de Metz : prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

A été affiché en mairie du 04/10/2023 au 04/11/2023 inclus

 L'Extrait du Registre du Conseil Métropolitain point n°2023-10-02-CM-11 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Eurométropole de Metz : deuxième arrêt du projet PLUI

A été affiché en mairie du 13/10/2023 au 13/11/2023 inclus

Le Maire, Martine MICHEL



### PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

Je soussigné, Antoine POSTERA, Maire de la Commune de RONCOURT, certifie par la présente, que l'arrêté n° 04/2023 du 03 OCTOBRE 2023 portant sur le projet de PLUi et sur les PDA, a bien été affiché en Mairie pendant une durée de 1 mois à compter du Jeudi 05 octobre 2023 jusqu'au Dimanche 05 novembre 2023 inclus.

En foi de quoi, le présent certificat est établi pour valoir ce que de droit.

Roncourt, le 06 novembre 2023

Le Maire,

Antoine POSTERA,

Mairie 30 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT - TEL: 03.87.53.50.22

Mail: mairieroncourt@ornethd.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE ROZÉRIEULLES



#### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je, soussigné, Roger PEULTIER, maire de Rozérieulles, atteste que l'arrêté portant mise à l'enquête publique du PLUI, l'arrêté n° 04-2023 du 03 octobre 2023 a été affiché en mairie du 06 octobre 2023 au 06 novembre 2023.

Pour faire valoir ce que de droit, Rozérieulles, Le 16/02/2024

Le maire

Roger PEULTIE

#### Commune de Sainte-Ruffine



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Téléphone : 0387606868

Mail:

mairie@sainte-ruffine.fr

Adresse de la Mairie : 12, rue des Tilleuls 57130 Sainte-Ruffine **EUROMETROPOLE DE METZ** 

MAISON DE LA MÉTROPOLE

1, Place du Parlement de Metz CS30353 57011 METZ CEDEX 1

#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel BAUDOUIN, Maire de la commune de Sainte-Ruffine,

### CERTIFIE par la présente que :

 L'arrêté PT n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA),

a été affiché au tableau d'affichage habituel, du Lundi 9 octobre 2023 au Jeudi 9 Novembre 2023 inclus.

Fait à Sainte-Ruffine le, le 10 Novembre 2023

Le Maire, Daniel BAUDOUIN



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Moselle

MAIRIE de SAINT-JULIEN-lès-METZ



### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Franck OSSWALD, Maire de la Commune de SAINT-JULIEN-lès-METZ, certifie avoir procédé aux formalités d'affichage de l'arrêté 04/2023 du 03 octobre 2023, prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA), sur le panneau officiel de la Mairie et dans le hall de l'Hôtel de Ville, du 05 octobre au 07 novembre 2023.

Délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, le 07 novembre 2023

Le Maire,

Franck OSSWALD

MAIRIE de

ST-PRIVAT-Ia-MONTAGNE

57855



# CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Claude WALTER, Maire de la Commune de SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE, certifie que :

 l'arrêté N° 04/2023 prescrivant l'enquête publique PLUi/PDA de l'Eurométropole de Metz

a fait l'objet de l'affichage réglementaire en Mairie du 5 octobre 2023 au 30 novembre 2023.

Le Maire:

Jean-Claude WALTER

St Privat, le 21 décembre 2023



Je soussignée, Nathalie SPORMEYEUR, Maire de SAULNY, certifie que l'arrêté 04/2023 concernant la mise à l'enquête publique unique portant sur le projet de PLUi et sur les PDA a fait l'objet de l'affichage réglementaire du 6 Octobre 2023 au 6 Décembre 2023.

A Saulny, le 20 décembre 2023

Le Maire

Nathalie Spormeyeur

#### RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Commune de



### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Frédéric NAVROT, Maire de Scy-Chazelles (Moselle), certifie par le présent que l'arrêté PT n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été réglementairement affiché à la porte de la mairie du 06/10/2023 au 01/12/2023 inclus.

Délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Scy-Chazelles, le 27 décembre 2023

Le Maire,

Eredéric NAVROT



Vantoux, le 16 février 2024

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné Antoine DORR, Maire de VANTOUX, (Moselle) atteste que L'arrêté 04/2023 portant sur la prescription de l'enquête publique PLUi/PDA

Ont été affiché durant 1 mois, soit du 03/10/2023 au 05/11/2023.



Antoine DORR Maire



### Procès verbal d'affichage

Le Maire de VANY, soussigné, certifie que sur l'honneur que

l'arrêté n°04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Metz Métropole et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) en date du 3 octobre 2023

a été affiché en mairie du 7 octobre au novembre au 9 novembre 2023

Fait à VANY, le 9 novembre 2023

Le Maire,

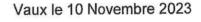
Vincent DIEUDONNÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

### **COMMUNE de VAUX**

6, Place de la Mairie 57130





Téléphone: 03 87 60 08 56 mairievaux57@orange.fr

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné, Jean COMBELLES, Maire de la Commune de VAUX, certifie par la présente que l'arrêté PT N° 04/2023 concernant la mise à l'enquête publique unique portant sur le projet de PLUI et sur les PDA a fait l'objet d'un l'affichage règlementaire d'un mois du 5 Octobre 2023 au 5 Novembre 2023.

Fait et délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire Jean COMBELLES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Metz

### COMMUNE DE VERNÉVILLE

Vernéville le 7 novembre 2023



57130 - Tél. : 03 87 61 81 99 Télécopie : 03 87 61 87 64

### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussigné Monsieur DIEUDONNE Yves, Maire de la Commune de VERNEVILLE, certifie que l'arrêté 04/2023 portant sur la prescription de l'enquête publique PLUi/PDA a été affiché du 06/10/2023 au 06/11/2023.

Fait et délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire Yves DIEUDONNE



#### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE WOIPPY



### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Maire de la Ville de Woippy, certifie que l'arrêté PT n° 04/2023 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de METZ METROPOLE et des projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) a été affiché aux portes de la mairie du 10 octobre 2023 au 10 novembre 2023.

Le présent certificat est fait pour servir et valoir ce que de droit.

Woippy, le 30 janvier 2024

Pour le Maire, par délégation,

Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme